Volume 18, numéro 09 – Septembre 2024

Le Bavard d'Upton

810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0 • www.upton.ca

COMALERTE

SYSTÈME MULTIMODE D'ALERTE À LA POPULATION

La Municipalité d'Upton offre à ses citoyens un moyen efficace de recevoir des avis d'urgence dans le but de protéger leur famille et leurs biens : **COMALERTE**. Il s'agit d'un système d'appels qui permet à la Municipalité de communiquer rapdement avec la population lors de situation d'urgence. Cet outil permet, par exemple de diffuser des informations importantes telles que:



- Avis d'ébullition
- Panne d'électricité
- Fermeture de routes
- Risque d'inondations
- Déversement de produits toxiques
- Incendie majeur
- Etc.

POUR QUI?

- Citoyens résidents et saisonniers
- Commerces et entreprises

COMMENT CA FONCTIONNE?

Le service d'alerte à la population offre la possibilité de recevoir les avis d'urgence par :

- Courriel
- Téléphone cellulaire (message vocal)
- Message texte (SMS)
- Téléphone résidentiel fixe (message vocal)



Inscrivez-vous dès maintenant au système de notification via notre site Internet en cliquant sur l'icone suivant au bas de la page d'accueil.





CONSEIL MUNICIPAL

Robert Leclerc Maire



Mathieu Beaudry Conseiller #01



Barbara Beugger Conseillère #02



Éric JodoinConseiller #03



Claude Larocque Conseiller #04



Pierre Dufresne Conseiller #05



Kelly Huard Conseillère #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal: 810, rue Lanoie Upton (Québec) J0H 2E0 Téléphone: 450 549-5611 Télécopieur: 450 549-5045 Courriel: info@upton.ca Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

horaire variable

Bureau municipal: Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30 (Fermé de 12 h à 13 h) Service de voirie: Lundi au vendredi:

MOT DU MAIRE

Citoyennes, citoyens,

L'automne est déjà à nos portes. Je souligne les efforts que vous avez déployés afin d'utiliser l'eau potable de façon responsable. Merci de nous avoir permis de préserver cette ressource si précieuse

Je suis heureux de vous informer que des compteurs d'eau seront bientôt installés dans notre Municipalité. Cette initiative, imposée par le gouvernement, fait partie de la stratégie québécoise d'économiser d'eau potable. Ces nouveaux compteurs nous aideront à mieux gérer et surveiller notre consommation d'eau, tout en détectant plus rapidement les fuites ou les problèmes de surconsommation.

Nous comprenons que ce changement peut susciter des questions, et nous nous engageons à vous fournir toutes les informations nécessaires pour que l'installation se déroule en douceur et en toute transparence. De plus, la Municipalité d'Upton assumera tous les frais d'installation de votre compteur d'eau.

Par ailleurs, nous souhaitons vous informer que des travaux de réfection de la chaussée seront entrepris sur le 20e rang. Ces travaux commenceront le 9 septembre et devraient durer environ un mois. Ils visent à améliorer la qualité de la route afin de garantir une circulation plus sûre et plus confortable. Le projet comprendra le resurfaçage et l'entretien de la chaussée pour corriger les imperfections et renforcer sa durabilité.

Nous mettrons tout en œuvre pour minimiser les désagréments durant cette période et pour garantir une progression rapide des travaux. Toutes les informations nécessaires seront communiquées via notre site Internet, notre page Facebook, et la plateforme ComAlerte.

Je désire adresser toutes mes félicitations aux employés du camp de jour d'Upton qui ont réalisé leur mandat avec professionnalisme tout au cours de l'été 2024. Vous avez su divertir nos jeunes durant la période estivale. Bravo et merci pour ce bel été au camp!

Les spectacles en plein air, organisés par le Regroupement récréatif d'Upton, ont connu un franc succès. Merci à tous.

J'invite la population à participer, le 13 septembre prochain, au spectacle gratuit

Crazy Folk dès 19h ainsi qu'au méchoui-spectacle qui se tiendra le 28 septembre à 18 h. C'est 2 activités sont organisées par les loisirs (RRU) et se dérouleront au centre communautaire. Encourageons notre milieu!

En terminant, je souhaite un bon retour à nos amis qui sont retournées sur les bancs d'école. Je vous invite donc à respecter les limites de vitesse et à faire preuve de vigilance lors de vos déplacements particulièrement aux abords du corridor scolaire et de l'école de la Croisée. Je vous souhaite une très belle année scolaire et merci à tout le personnel d'école qui travaille pour nos jeunes.

Robert Leclerc, maire

SERVICES MUNICIPAUX

| Lyne Rivard | Directrice générale et greffière-trésori | ière 549-5611 |
|---|--|------------------------|
| Roger Garneau | Directeur des travaux publics | 549-5611 |
| Benoit Gauthier | Directeur du Service de sécurité incend benoit.gauthier@upton.ca | die 549-5611 |
| Service de l'urbanisme | inspecteur@upton.ca 54 | 19-5611, poste 104 |
| Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire | rrupton2023@gmail.com | 450 366-1805 |
| SPA de Drummond | Société Protectrice des Animaux de Drummond – <u>info@spad.ca</u> | 819 472-5700 |
| Séance du conseil | La séance du conseil est maintenant à au sous-sol du bureau municipal (sauf *Veuillez entrer par la porte arrière. | |

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation de tenue le mardi 13 août 2024 à 19h25 à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, conformément à l'avis public du 15 juillet 2024 et aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

L'assemblée est présidée par monsieur le maire Robert Leclerc.

Participent également à cette dernière, mesdames les conseillères Kelly Huard et Barbara Beugger et messieurs les conseillers Mathieu Beaudry, Pierre Dufresne, Claude Larocque, et Éric Jodoin

Madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Monsieur le maire déclare la présente assemblée publique de consultation ouverte.

2. CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-387 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON.

La présente assemblée publique de consultation porte sur l'adoption, par le conseil municipal, du projet Règlement numéro 2024-387 intitulé « Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Municipalité d'Upton. »

Monsieur le maire invite la directrice générale et greffièretrésorière à présenter le projet du règlement numéro 2024-387.

La directrice générale et greffière-trésorière présente et explique le projet de règlement à adopter par le conseil municipal.

À la suite des informations communiquées par la directrice générale, monsieur le maire invite les gens présents à formuler leurs questions concernant ledit projet.

3. PÉRIODE DE OUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision sont consignées au procès-verbal.

4. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

La consultation est maintenant terminée, monsieur le maire clôt la présente assemblée à 19h30.

Mme Lyne Rivard Directrice générale et greffière-trésorière M. Robert Leclerc Maire

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue au 810, rue Lanoie à la Salle du conseil municipal, le **mardi 13 août 2024** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère Monsieur Claude Larocque, Conseiller Monsieur Éric Jodoin, Conseiller Madame Kelly Huard, Conseillère Monsieur Robert Leclerc, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

Sont absents:

Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller Monsieur Pierre Dufresne, Conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Adoption Procès-verbal
- 2.3 Comptes à payer
- 2.4 Première période de questions du public
- 2.5 Dépôt État des activités financières
- 2.6 Dépôt du registre de dons et commandites
- 2.7 Appui à la municipalité d'Alleyn et Cawood: Visant à modifier l'utilisation du facteur comparatif dans le processus d'évaluation municipale
- 2.8 Page thématique "La semaine de la municipalité "-Journal la pensée de Bagot
- 2.9 Demande de rencontre avec le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe Débarcadères des élèves
- 2.10 Calendrier des assemblées 2024 changement d'heure
- 3. Sécurité publique
- 3.1 Rapport d'activité du service de sécurité incendie du mois juillet 2024 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois d'août 2024

4. Transport

- 4.1 Autorisation pour l'achat d'une saleuse pour le camion 10 roues
- 4.2 Travaux de réhabilitation de voirie 20e Rang Autorisation de paiement décompte progressif # 3
- 4.3 Prolongation de la période de probation
- 4.4 Octroi de contrat de gré à gré Services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection de la chaussée du 20e Rang
- 4.5 Reconstruction trottoir Sacré-Coeur Travaux supplémentaires pour la sécurité des élèves
- 4.6 Services professionnels d'ingénierie Réfection du 20e Rang
- 5. Hygiène du milieu
- 5.1 Octroi d'un contrat pour services professionnels -Recherche de fuites sur les conduites d'aqueduc du réseau de la municipalité
- 5.2 Mandat ingénieur Travaux d'urgence pour l'usine d'eau potable
- 6. Santé et bien-être
- 7. Aménagement, urbanisme et développement
- 7.1 Adoption Règlement numéro 2023-369-02 modifiant le règlement 2023-369 relatif à l'usage de camion de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton
- 7.2 Adoption du Second projet Règlement numéro 2024-387 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Municipalité d'Upton
- 8. Loisir, culture et vie communautaire
- 8.1 Restriction de l'utilisation de la scène mobile
- 8.2 Demande de gratuité pour la location du centre communautaire Cours de yoga
- 8.3 Demande de gratuité du RRU pour la location du centre communautaire Cours de danse
- 9. Affaires diverses
- 10. Période de questions du public
- 11. Certificats de disponibilités des crédits C-08/24
- 12. Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 août 2024 et qu'il s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis avec l'ajout des points 2.9 et 2.10.

2.2. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024 et déclare en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024.

2.3. COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'accepter la liste des comptes à payer du mois d'août 2024 pour une somme de 75 181,77 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 234 223,20 \$.

2.4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

2.5. DÉPÔT - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état des activités financières en date du 30 juin 2024.

2.6. DÉPÔT DU REGISTRE DE DONS ET COMMANDITES

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.7. APPUI VISANT À MODIFIER L'UTILISATION DU FACTEUR COMPARATIF DANS LE PROCESSUS D'ÉVALUATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le processus d'évaluation municipale actuel utilise un facteur comparatif pour déterminer la valeur marchande des propriétés;

CONSIDÉRANT QUE ce facteur comparatif peut conduire à des évaluations inéquitables et ne reflète pas toujours avec précision la valeur marchande réelle des propriétés surtout durant l'année 2 et 3 du rôle triennal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Alleyn et Cawood exprime le besoin de revoir et de réviser la Loi sur la fiscalité municipale ainsi que le processus d'évaluation

afin d'assurer une évaluation plus équitable et plus transparente des propriétés pour le bien-être de ses résidents;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement du taux de taxe municipale n'est qu'une mesure temporaire et ne résout pas la problématique.

CONSIDÉRANT QUE d'autres municipalités pourraient faire face à cette situation d'avoir un facteur comparatif haut et ces impacts négatifs : calcul des quotes-parts de la MRC, calcul des frais de la Sûreté du Québec. Ainsi que ces impacts sur les résidents : taxes scolaires, paiement des mutations sur la valeur uniformise, etc.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la Municipalité d'Upton appuie la démarche de la Municipalité d'Alleyn et Cawood et :

- demande officiellement une révision du processus d'évaluation municipale, en mettant un accent particulier sur la révision et la modification de l'utilisation du facteur comparatif;
- 2. propose l'adoption d'une nouvelle méthodologie pour l'évaluation des propriétés, qui reflète plus fidèlement la valeur marchande réelle, que le calcul soit fait sur une base d'évaluation au lieu d'unitaire. De plus, nous demandons que le facteur comparatif dans l'année 2 et 3 du rôle triennal n'ait pas d'impact sur les municipalités ainsi que ces résidents;
- Appui la municipalité d'Alleyn et Cawoodet et invite les autres municipalités à soutenir cette initiative et à adopter des résolutions similaires afin de créer une approche harmonisée et équitable de l'évaluation des propriétés à travers la région;
- 4. Une copie de cette résolution sera envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et aux municipalités du Québec.

2.8. PAGE THÉMATIQUE " LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ" - JOURNAL LA PENSÉE DE BAGOT

CONSIDÉRANT QUE le journal de la Pensée de Bagot aura un page thématique "Semaine de la Municipalité" dans son édition du 3 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs pour une publicité sont de 170,00 \$ pour 1/16 de page;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit réservé un espace publicitaire pour la page thématique "Semaine de la municipalité" pour un coût total de 170,00 \$, plus les taxes applicables.

2.9. DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE - DÉBARCADÈRES DES ÉLÈVES

CONSIDÉRANT QU'une situation problématique reliée aux débarcadères des étudiants existe présentement et doit être réglée avant le début de l'année scolaire;

CONSIDÉRANT LA demande de la commission scolaire de faire une rencontre le 15 août prochain avec les divers intervenants au dossier;

CONSIDÉRANT QUE le maire et la direction générale sont les représentants municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre les parties prenantes;

CONSIDÉRANT QUE cette entente devra être ratifiée par le conseil municipal au prochain conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

Que le maire et la directrice générale acceptent la demande de rencontre du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, le 15 août prochain, avec les représentants des divers intervenants dans le dossier du débarcadère;

QUE le maire, M. Robert Leclerc, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lyne Rivard, ou en son absence, la directrice générale adjointe, Mme Ajengui, soient dûment autorisés pour représenter la Municipalité ainsi qu'apposer leur signature sur tout document juridique relatif à ce dossier;

QU'un compte rendu de la situation soit remis au conseil à la séance de septembre.

2.10. CALENDRIER DES ASSEMBLÉES - 2024 - CHANGEMENT D'HEURE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 384-11-2023 a été adoptée, établissant le calendrier des assemblées pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier l'heure des assemblées de 19h30 à 19h00;

CONSIDÉRANT QUE les dates demeurent inchangées pour le calendrier des assemblées de 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR: Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE l'heure des assemblées pour l'année 2024 soit modifiée pour 19h00, tout en conservant les dates prévues au calendrier initial des assemblées 2024.

QUE le changement d'heure prévue des assemblées débute à compter de la séance ordinaire du 10 septembre 2024.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU MOIS JUILLET 2024 ET DÉPÔT DES PRÉVISIONS D'ACHAT POUR LE MOIS D'AOÛT 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de juillet ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois d'août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'approuver les prévisions d'achat pour le mois d'août 2024, un budget de 1,388 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

4. TRANSPORT

4.1. AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UNE SALEUSE POUR LE CAMION 10 ROUES

CONSIDÉRANT LA nécessité de procéder au remplacement de la saleuse pour la saison d'hiver 2024-2025 à être installée sur le camion du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT L'offre de service de l'entreprise soudure N. Dauphinais au montant de 84 000 \$, avant taxes et incluant l'installation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisé l'achat d'une saleuse et son installation à l'entreprise Soudures N. Dauphinais au coût de 84 000 \$, plus les taxes applicables, tel que présenté dans l'offre de prix datée du 12 août 2024;

QUE soit autorisée la directrice du service des finances, Mme Sylvia Ouellette, à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité d'Upton et à faire le paiement à même le surplus.

4.2. TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE VOIRIE 20E RANG -AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3

ATTENDU LA résolution numéro 042-02-2024, en date du 6 février 2024, par laquelle la municipalité a octroyé le contrat de la préparation des plans et devis ainsi que du suivi des travaux de réfection de la route du Chemin du 20e Rang à l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC. »

ATTENDU LA facture numéro #153524 reçue par l'entreprise GROUPE CIVITAS INC. dans le cadre du même projet au montant de 35 595,00 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU LA recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de ladite facture:

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro #3 de l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC » au montant de 35 595.00 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit effectuée en conformité avec le Règlement d'emprunt numéro 2023-366;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer tout document relatif à la présente résolution.

4.3. PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE PROBATION - EMPLOYÉ MATRICULE 32-1557

CONSIDÉRANT QUE l'employé matricule 32-1557 a été embauché le 9 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger la période probatoire de l'employé d'une période additionnelle de six mois dans le but de satisfaire aux exigences du poste, soit l'obtention de son certificat ASP Construction;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit prolongée la période de probation de l'employé matricule 32-1557 pour une période additionnelle de six mois ou jusqu'à l'obtention du certificat ASP Construction.

4.4. OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU 20E RANG

CONSIDÉRANT L'octroi du contrat pour les travaux de réfection de la chaussée du 20e Rang à l'entreprise « Groupe Colas Québec Inc. », résolution numéro 2024.07.195;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réfection de la chaussée;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux reçue de Laboratoire GS Inc. en date du 9 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger

APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Larocque et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit octroyé le contrat de services professionnels de contrôle qualitatif à Laboratoire GS Inc. pour un montant total de 21 025 \$, avant taxes;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière madame Lyne Rivard à signer tout document relatif à ce projet;

QUE cette dépense soit effectuée en conformité avec le Règlement d'emprunt numéro 2023-366.

4.5. RECONSTRUCTION TROTTOIR SACRÉ-COEUR - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pavage Maska a été retenue pour la réalisation des travaux de réfection du trottoir de la rue Sacré-Cœur:

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires pour rendre sécuritaire le trottoir sur la rue Sacré-Coeur pour la sécurité des élèves face à l'école;

CONSIDÉRANT QUE la Municiaplité doit également remettre en état les terrains des citoyens suivant les travaux;

CONSIDÉRANT L'offre de services de l'entreprise Pavage Maska datée du 8 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée la soumission de Pavage Maska pour des travaux supplémentaires de sécurité au montant de 9 506,70 \$, plus les taxes applicables, pour la reconstruction du trottoir et la remise en état du pavage existant face à l'école.

QUE le financement de cette dépense soit pris à même le surplus libre.

4.6. SERVICE PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - RÉFECTION DU 20E RANG

CONSIDÉRANT L'octroi du contrat pour les travaux de réfection de la chaussée du 20e Rang à l'entreprise « Groupe Colas Québec Inc. », résolution numéro 2024.07.195;

CONSIDÉRANT LA nécessité d'effectuer le suivi du projet dans le cadre de la réfection de la chaussée;

CONSIDÉRANT L'offre de services professionnels en ingénierie reçue en date du 9 août 2024 de la firme Consultec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit octroyé le contrat de service professionnels en ingénierie pour suivi des travaux de réfection du 20e Rang pour un montant total de 21 600 \$, avant les taxes à la firme Consultec société d'ingénerie;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière madame Lyne Rivard à signer tout document relatif à ce projet;

QUE cette dépense soit effectuée en conformité avec le Règlement d'emprunt numéro 2023-366.

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1. OCTROI D'UN CONTRAT POUR SERVICE PROFESSIONNELS - RECHERCHE DE FUITES SUR LES CONDUITES D'AQUEDUC DU RÉSEAU DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer une recherche de fuites afin de répondre aux exigences de rapport de la SQEEP 2023, le tout selon les exigences du ministère;

CONSIDÉRANT L'offre de service reçue de l'entreprise Nordikeau numéro OPT-24-1089 s'élève à 2 600 \$, plus les taxes applicables, pour effectuer le rapport de recherche de fuites conforme aux exigences gouvernementales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée l'offre de services professionnels de Nordikeau inc. au montant de 2 600,00 \$, plus les taxes applicables, pour la recherche de fuites sur le réseau le tout tel que décrit dans l'offre numéro OPT-24-1089;

QUE cette dépense soit prise du poste budgétaire numéro 02 41300 419 – Service technique réseau aqueduc.

5.2. MANDAT INGÉNIEUR - TRAVAUX D'URGENCE POUR L'USINE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE l'usine d'eau potable est en processus d'analyse pour sa rénovation future;

CONSIDÉRANT QUE des travaux pour améliorer la gestion de l'eau potable doivent être réalisés à court terme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir un soutien technique en traitement d'eau potable pour pallier rapidement une situation problématique;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de la TECQ 2019 se termine en décembre 2024 et autorise un montant de près de 200 000 \$ pour des travaux de priorité 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit mandatée la firme EMS pour analyser les travaux reliés à l'usine d'eau potable pour un budget de 4 500 \$, avant les taxes, selon la soumission numéro P24-509 reçue le 13 août 2024;

QUE soit autorisée la directrice générale, à procéder aux améliorations à court terme dans le cadre du financement de la TECQ pour un maximum de 200 000 \$, selon les recommandations de la firme EMS.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun sujet à ce point.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet à ce point.

7.1. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-369-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-369 RELATIF À L'USAGE DE CAMION DE CUISINE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

ATTENDU le règlement 2023-369 intitulé « Règlement relatif à l'usage de camions de cuisines sur le territoire de la Municipalité d'Upton » adopté le 7 novembre 2023 conformément articles 4, 10 (2°) et 85 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 2023-369 afin de modifier le paragraphe 8) de l'alinéa 1 de l'article 11 concernant le montant de la preuve d'assurance;

ATTENDU QU'un avis de motion et de présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du 9 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le Règlement numéro 2023-369-02 modifiant le règlement 2023-369 relatif à l'usage de camion de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton.

7.2. ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-387 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

CONSIDÉRANT LE pouvoir et l'obligation aux municipalités, notamment de l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'adopter un règlement afin d'établir les normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à octroyer à l'inspecteur en bâtiment des pouvoirs d'intervention lorsqu'un bâtiment est mal entretenu ou laissé à l'abandon;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 9 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QU'un projet du règlemnent a été déposé le 9 juillet 2024;

CONSIDÉRANT L'avis public donné pour la consultation publique du 13 août 2024 19h25;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le second projet de règlement numéro 2024-387 Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Municipalité.

8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1. RESTRICTION DE L'UTILISATION DE LA SCÈNE MOBILE

CONSIDÉRANT QUE la scène mobile de la Municipalité d'Upton est un équipement municipal destiné principalement à servir les besoins des résidents et des organismes locaux;

CONSIDÉRANT QUE la location de la scène mobile à l'extérieur du territoire de la municipalité peut causer des frais inattendus et des contraintes logistiques supplémentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit interdite la location de la scène mobile à tout organisme ou entité située en dehors des limites de la Municipalité d'Upton;

QUE la scène mobile sera disponible exclusivement pour les événements organisés par les organismes, associations et résidents de la Municipalité d'Upton.

8.2. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DU CHALET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT LA demande reçue de Mme Suzanne Landry, enseignante de yoga, afin d'avoir accès au centre communautaire gratuitement afin d'offrir des cours de yoga pour les

dates inscrites ci-dessous:

- Cours de yoga les lundis de 19h00 à 20h30, du 16 septembre au 25 novembre 2024;
- Cours de yoga les jeudis de 10h00 à 11h30, du 19 septembre au 28 novembre 2024:
- Cours de yoga sur chaise les lundis de 14h00 à 15h30, du 16 septembre au 25 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les activités proposées par Mme Landry contribuent au bien-être et à la santé des résidents de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LA disponibilité du centre communautaire aux dates et heures demandées;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger APPUYÉE PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal accepte de louer gratuitement le centre communautaire pour y donner des cours durant la période indiquée aux propositions soumises;

QUE Mme Suzanne Landry, enseignante de yoga doit :

- remettre en bon état de propreté le centre communautaire la fin des cours;
- être responsable des clés du centre communautaire émises par la Municipalité et les rapportent au bureau municipal à la fin de la session.

8.3. DEMANDE DE GRATUITÉ DU RRU POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - COURS DE DANSE

CONSIDÉRANT LA demande reçue du Regroupement récréatif pour que JB Line dance puisse avoir accès au centre communautaire pour offrir des cours de danse le mercredi soir de 19h à 21h du 25 septembre au 11 décembre 2024 (12 semaines);

CONSIDÉRANT QUE les activités proposées contribuent au bienêtre et à la santé des résidents de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LA disponibilité du centre communautaire aux dates et heures demandées;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR: Monsieur Claude Larocque et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal accepte de louer gratuitement le centre communautaire pour y donner des cours durant la période indiquée aux propositions soumises;

QUE JB Dance line, professeur de danse en ligne doit :

- remettre en bon état de propreté le centre communautaire la fin des cours;
- être responsable des clés du centre communautaire émises par la Municipalité et les rapportent au bureau municipal à la fin de la session.

9. AFFAIRES DIVERSES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-08/24

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et:

résolu de clore la séance à 20h00.

Mme Lyne Rivard Directrice générale et greffière-trésorière

M. Robert Leclerc Maire

NOTES IMPORTANTES

LES ABRIS TEMPORAIRES, PAS AVANT LE 15 OCTOBRE

Nous vous rappelons que les abris temporaires (de type « Tempo[©] » par exemple) ne



peuvent être installés avant le 15 octobre et doivent être remisés le 15 avril de l'année suivante.

DERNIER VERSEMENT DE TAXES

Le prochain et dernier paiement de taxes municipales est le 7 octobre 2024.

VOUS AVEZ DES RÉNOVATIONS EN VUE POUR CET AUTOMNE?

Tous les travaux de rénovation extérieure ou intérieure touchant la structure d'un bâtiment, incluant la modification, l'ajout ou le retrait de portes, de fenêtres, de murs ou la finition de sous-sol, etc. nécessitent un permis de



CHANGEMENT D'HEURE

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que conformément à la résolution numéro 2024.08.223, l'heure du début des séances ordinaires est devancée à <u>19h00</u>.

Prendre note que les dates demeurent inchangées et qu'elles sont les suivantes :

- 10 septembre 2024;
- 1er octobre 2024;
- 5 novembre 2024;
- 10 décembre 2024.

Donné à Upton, ce 14e jour d'août 2024.

1 1

Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-381

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 9 juillet 2024, le « *Règlement numéro 2024-381 modifiant* le Règlement de lotissement numéro 2002-91 afin de modifier les exceptions relatives au respect des dispositions règlementaires portant sur les dimensions des lots ».

Ce règlement modifie le *Règlement* de lotissement *numéro* 2002-91 de la Municipalité d'Upton afin de modifier la liste des cas d'exception au respect des dispositions règlementaires portant sur les dimensions des lots.

Le 16 août 2024, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 22e jour d'août 2024.

14 ma Lavary

Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES Aux règlements de zonage 2002-90 et de lotissement 2002-91

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 10 septembre 2024, à 19h00, à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie à Upton, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1- Permettre au 611, rang de la carrière, sur le Lot 1 959 844:

- l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires.

L'article 14.2.2 du règlement de zonage 2002-90 stipule :

14.2.2 Utilisation prohibée

L'emploi de wagons de chemins de fer, d'autobus ou d'autres véhicules de même nature comme bâtiment ou construction principal ou accessoire est interdit. De même, l'emploi de boîtes de camions, de remorques, de conteneurs de marchandises et autres objets de même nature, pour des fins autres que celles pour lesquelles ils sont destinés, est interdit, notamment leur utilisation à titre de construction principale ou accessoire.

2- Permettre au 537, route 116, sur le Lot 1 959 975:

 l'implantation d'une seconde enseigne lumineuse commerciale.

L'article 13.6 du règlement de zonage 2002-90 stipule que seule 1 enseigne est autorisée sur un immeuble en zone de préfixe 500 pour un usage commercial.

3- Permettre au 537, route 116, sur le Lot 1 959 975:

- l'implantation de deux bâtiments principaux supplémentaires d'entreposage commercial

L'article 6.1 du règlement de zonage 2002-90 stipule qu'à l'exception des projets intégrés, un terrain ne peut être occupé que par un seul bâtiment principal.

4- Permettre au 1015, rue des Lilas, sur le Lot 5 108 504:

- l'implantation d'un bâtiment accessoire résidentiel de type cabanon en cour avant.

L'article 6.2.2. du règlement de zonage 2002-90 n'autorise pas les cabanons en cour avant.

5- Permettre au 1015, rue des Lilas, sur le Lot 5 108 504:

 la construction d'une entrée de cour en cour avant secondaire.

L'article 2.4 du règlement de zonage 2002-90 mentionne que la façade principale du bâtiment correspond au mur qui fait face à la voie publique de circulation pour lequel un numéro civique est habituellement émis.

Toute personne qui souhaite se prononcer sur cette dérogation mineure peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 22 août au 6 septembre 2024, par l'envoi d'un courrier à la municipalité, 810, rue Lanoie, Upton, Qc, JOH 2E0 ou d'un courriel à l'adresse : info@upton.ca en indiquant leurs nom et adresse.

Tout intéressé pourra aussi se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, lors de ladite séance du 10 septembre 2024.

Donné à Upton, ce 22 août 2024.

Lyrie Rivard, directrice générale et greffière-trésorière

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-385

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 9 juillet 2024, le « Règlement numéro 2024-385 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2002-89 afin de modifier les limites de l'aire d'affectation du sol résidentielle ».

Ce règlement modifie le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2002-89 afin de modifier les limites d'une aire d'affectation résidentielle en retirant les lots 6 477 713 et 6 477 714 du cadastre du Québec de l'aire d'affectation industrielle pour l'intégrer à l'aire d'affectation résidentielle.

Le 16 août 2024, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 22e jour d'août 2024.

Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-386

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 9 juillet 2024, le « Règlement numéro 2024-386 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de se conformer au règlement numéro 2024-385 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2002-89 afin de modifier les limites de la zone 101 ».

Ce règlement modifie le Règlement de zonage 2002-90 afin de concorder au Règlement numéro 2024-386 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme 2002-89 afin de modifier les limites d'une aire d'affectation Résidentielle.

Le 16 août 2024, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance

Donné à Upton, ce 22e jour d'août 2024.

Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

« Second projet de règlement numéro 2024-380 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'encadrer les énergies renouvelables, la plantation d'espèces envahissantes et les ruches domestiques sur le territoire de la municipalité »

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Objet du projet et demande de participation à un référendum

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 8 juillet 2024, le conseil a adopté le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin :

- D'encadrer et autoriser les capteurs solaires, les équipements de géothermie ainsi que la bioénergie;
- D'interdire la plantation d'espèces envahissantes selon les recommandations du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs:
- D'encadrer et autoriser les ruches domestiques à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

Ce second projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire qui visent l'ensemble du territoire.

2. Description des zones

Les personnes intéressées peuvent donc faire une demande afin que les dispositions du règlement soient soumises à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Une demande relative à l'une des dispositions peut provenir de l'ensemble des zones du territoire de la Municipalité.

3. Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone ou le secteur de zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la Municipalité au 810, rue Lanoie à Upton, au plus tard le 6 septembre 2024;
- Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

4. <u>Personnes intéressées</u>

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 9 juillet 2024:

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- Être domiciliée dans la municipalité ou être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Conditions supplémentaires aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 9 juillet 2024, est majeure, de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Absence de demande

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 810, rue Lanoie à Upton, du lundi au jeudi entre 8h30 et 12h00 et 13h00 et 16h30. Ce règlement peut également être consulté sur le site web de la Municipalité au www.upton.ca, dans l'onglet Ma Municipalité / Vie municipale / Avis publics.

Donné à Upton, ce 22e jour d'août 2024.

Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière

Relatif à une consultation publique

Règlement numéro 2024-388 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement 2024-388

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée que:

Lors d'une séance tenue le 9 juillet 2024, le conseil a donné un avis de motion et de dépôt du projet de règlement numéro 2024-388 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi le 10 septembre 2024 à 18H55 à la salle du conseil situé au 810, rue Lanoie à Upton.

Que l'objet du règlement 2024-388 vise à permettre, à certaines conditions, l'aménagement de logements accessoires à l'intérieur des résidences unifamiliales.

Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2024-388, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures d'ouvertures de celui-ci, ou sur le site internent de la Municipalité à l'adresse suivante : www.upton.ca/avis-publics/.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22e jour du mois d'août de l'an 2024.

14 me Lavari

Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière





Comment disposer sécuritairement de nos résidus domestiques dangereux avant la saison froide

Afin de favoriser une gestion sécuritaire et performante des résidus domestiques dangereux (RDD) générés sur son territoire, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, offre trois collectes automnales de ces matières aux citoyens du territoire qu'elle dessert.

Cet automne, les collectes de RDD auront lieu les samedis : 14 septembre à Saint-Jude, au centre communautaire, de 7 h 30 à 11 h 14 septembre à Acton Vale, au centre sportif, de 13 h à 16 h 30

Ce service est offert gratuitement aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie et, à cette fin, une preuve de résidence sera requise lors de l'arrivée sur les lieux. Aucun produit ne pourra être transvidé sur place et aucun résidu dangereux provenant d'institutions, de commerces ou d'industries ne seront acceptés.

À titre d'exemples, les matières suivantes y sont acceptées : ampoules fluocompactes, fluorescents, piles, batteries, bonbonnes de propane, liquides combustibles, huiles usées, filtres à huile, engrais, pesticides, médicaments, peintures, vernis, solvants, décapants, produits d'entretien de piscine, aérosols, détachants et autres produits toxiques domestiques.

De plus, les produits électroniques visés par le programme Recycler mes électroniques^{MC} y seront également collectés afin d'être traités de façon sûre et écologique. Pour la liste complète des produits acceptés visitez le : www.recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-recycler.

Les taux de participation élevés obtenus lors des collectes antérieures de résidus domestiques dangereux confirment la sensibilité de la population à une saine gestion de ces matières. Afin de perpétuer cette bonne habitude déjà bien ancrée chez les citoyens, la Régie vous invite à participer en grand nombre ces collectes. On vous y attend!

Source : Communications RIAM

450 774-2350 www.riam.quebec

DIVERS

Ma paroisse j'y crois et je la soutiens

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM



Lampe du sanctuaire

Semaine du 15 septembre Réjean Lozeau Semaine du 22 septembre Robert Jodoin Semaine du 29 septembre Germain

Mercredi le 11 septembre à 8h30

Evelyne Jodoin X Assistance aux funérailles Monique Duhaime X Assistance aux funérailles

Mercredi le 18 septembre à 8h30

Guy Rensonnet X assistance aux funérailles François Bienvenu X assistance aux funérailles

Samedi le 21 septembre à 16h00

Roger Caron X Sylvie
Ghislaine Côté X Raymond, Yvan et Patrick
Marcel Viens X Véronique
Gérard Savoie X assistance aux funérailles
Martial Savoie X assistance aux funérailles

Mercredi le 25 septembre à 8h30

Denise Lambert X Assistance aux funérailles Florence Blanchard X Assistance aux funérailles

VOS GOUTTIÈRES SONT-ELLES TOUJOURS CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE?

Une gouttière est conforme si elle est déconnectée du drain de fondation (drain français) et que l'eau se déverse à au moins 150 cm du bâtiment. De plus, l'eau doit se déverser sur une surface perméable en évitant le ruissellement vers la rue.

Si vous avez rangé votre baril récupérateur d'eau ou vos rallonges pour l'hiver, n'oubliez pas de les remettre en place. Une gouttière débranchée réduit les risques des dommages causés par l'eau, comme des infiltrations et des inondations du sous-sol de votre maison.

De plus, le débranchement des gouttières diminue les risques de débordement d'eaux usées à la rivière, ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières de la région. Pour avoir plus d'informations sur le Programme de gestion écoresponsable des eaux pluviales, consultez la section « Environnement » du site internet.

PROGRAMME P.I.F.D.



Session du Programme Intégré d'Équilibre Dynamique (P.I.E.D.) Municipalité de Roxton Falls - Automne 2024



Le CISSS de la Montérégie-Est invite les personnes âgées de 65 ans et plus à s'inscrire à une série de cours sur la prévention des chutes. D'une durée de 10 semaines, des séances d'exercices spécifiques (en groupe) sont offertes gratuitement dans le but de prévenir les chutes et les blessures chez les ainés autonomes.

Le programme, animé par un kinésiologue (professionnel de l'activité physique), comprend des exercices en groupe, des exercices à faire à la maison et des capsules de prévention. Le programme consiste en deux séances d'exercices en groupe par semaine (20 séances), soit les mardis et jeudis de 13 h à 14 h. Les séances d'exercices débuteront le mardi 1er octobre 2024.

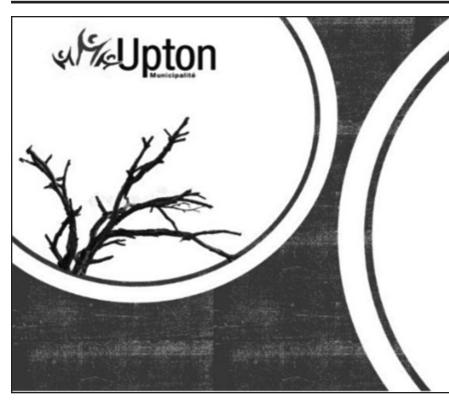
Les participants devront rencontrer individuellement le kinésiologue responsable de la session le jeudi 26 septembre en après-midi afin de compléter un questionnaire d'évaluation préalable à la session (l'horaire des évaluations sera transmis lors de l'inscription). Les rencontres se tiendront au Centre communautaire de Roxton Falls situé au 125, rue de l'Église (Roxton Falls).

À la fin de la session, les participants auront reçu beaucoup d'informations concernant les changements à apporter pour aménager le domicile de façon sécuritaire ainsi que les comportements à adopter pour y vivre en toute sécurité. Par la même occasion, les exercices permettront d'augmenter la force de vos membres inférieurs, d'améliorer votre posture et votre équilibre en plus de maintenir vos os en santé.

Nous vous assurons une ambiance de groupe plaisante et stimulante afin de vous permettre d'en retirer le maximum de bienfaits , Vous devez vous inscrire auprès de la Régie de Loisirs de Roxton Falls, 450 548-5832 ou <u>loisirs@regie loisirsrf.ca</u> avant le 19 septembre 2024.

Dave McQuillen, M,Sc, kinésiologue

Animateur et responsable du programme P.I.E.D. Direction du programme jeunesse et des activités de santé publique Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est



COLLECTE DES BRANCHES POUR LES CITOYENS D'UPTON

La Municipalité accueillera les branches des citoyens au garage municipal situé au 730, rue Brasseur de 8 h à midi, les samedis suivants:

- > 4 mai 2024;
- > 15 juin 2024;
- 28 septembre 2024.

Un employé sera sur place pour vous accueillir. Veuillez apporter une preuve de résidence et/ou de propriété de la Municipalité d'Upton.

Les branches des entreprises de coupe d'arbres, paysagement et autres ne sont pas acceptées.

Prière de respecter l'horaire établi.

BIBLIOTHÈQUE

ADULTES

| ADOLILS | |
|--|---|
| TITRE | AUTEUR |
| Maître chez soi T.2 La vie à Verdun (Roman historique) | Jean-Pierre Charland C474 |
| Plus grand que le ciel (Roman) | Virginie Grimaldi G861 |
| Le chat du bibliothécaire T.2 Inventaire fatal (Suspense/Intrigue) | Miranda James M671 |
| Le garage de Rose T.1 Constance (Roman historique) | France Lorrain L876 |
| Rue Duplessis (Roman biographique) | Jean-Philippe Pleau P724 |
| Deadly décisions (Roman policier) | Kathy Reichs R352 |
| Gothel la sorcière Coll. Les contes interdits (Roman horreur) | L.P. Sicard C761 |
| La dernière allumette (Roman) | Marie Vareille V292 |
| Les deux règles du camping (Roman) | Claudia Lupien et Sandra Verilli V516 |
| Une rentrée à petit prix (Revue) | RICARDO août-septembre 2024 |

JEUNESSE

| TITRE | AUTEUR/COLLECTION |
|---|------------------------------|
| Le panier du petit chaperon roug | je Éd. Goélette G595 |
| La doudou qui ne sentait pas bor | n Claudia Larochelle L326 |
| Alerte : culottes meurtrières | Élise Gravel dj300 |
| Wapi le Wapiti | Chloé Baillargeon |
| Et les cocos mystérieux | W252 |
| Les histoires de mini-Jean et mini-Bulle! | Alexandra Larochelle |
| Les campeurs innatendus | L326 |
| Mortelle Adèle | Mr Tan et Miss Prickly |
| Pas de pitié pour les nazebroques | s! T761.1 |
| Assassination classroom | Yusei Matsui |
| Tome 7 | M434 |
| L'homme aux araignées | Jocelyn Boisvert |
| Coll. Courte échelle noire | N782 |
| Soccer | Série sport action dj796 |
| Mon grand livre des pourquoi | National Geographic |
| Tome 2 | dj600 |

BÉNÉVOLE RECHERCHÉ(E)

Pour 1 à 2 samedis par mois, de 9h30 à 11h30. S'adresser à Maryse au 450 549-4537. <u>bibliupton@hotmail.com</u>



Salle communautaire

Upton

10 Janvier 2025



Avec votre confirmation d'inscription à la séance du 17 septembre, vous y

trouverez un lien pour vous inscrire à la séance du 24 septembre

Ou communiquez au 450-546-4627 poste 215



Une 3° édition pour le Salon des aînés au Carrefour des Générations d'Acton Vale

Le Salon des aînés revient pour une 3º édition, le 1º octobre prochain, de 12h30 h à 16 h au Carrefour des Générations, 1535 Av. 3º à Acton Vale.

Dans le cadre de la Journée nationale des aînés, le Salon aînés et services est une occasion pour les citoyens de rencontrer les représentants de plusieurs organisations œuvrant pour la santé et le bien-être des aînés de l'ensemble des huit municipalités composant la MRC d'Acton. Tous les citoyens sont invités à venir découvrir les services qu'ils offrent et les activités qu'ils organisent.

Cet évènement, gratuit, est organisé par la Table de concertation des partenaires aînés d'Acton, qui regroupe quinzaine d'organisations provenant du milieu institutionnel, communautaire et municipal, en partenariat avec la ville d'Acton Vale.

Assistez aux différentes activités!

- De 12h30 à 16h : Tournée des kiosques
- 14 h15 ET 16h : Tirage de prix de présence
- De 14h45 à 16h : CONFÉRENCES :
 - 14h45: L'importance de bouger et la prévention des chutes, présentée par un kinésiologue du CISSS ME
 - 15h20 : « Maître de ses biens et de ses choix » : Agir contre l'exploitation financière ! présentée par Desjardins

Un événement à ne pas manquer ! C'est un rendez-vous!

Source :

Jan Heinrich

450 546-2572 poste 3122

jan.heinrich.cisssme16@ssss.gouv.qc.ca



Cantine et bar sur place



Specțacles à l'église Saint-Ephrem d'Upton





Lynda Lemay Nicola Ciccone

Samedi 12 octobre

20h00

Billets: 50\$



Samedi 7 décembre

19h30

Billets: 50\$



Les Jack's

Grand bal en rouge sous les chandelles

Geneviève Leclerc 12 avril 19h30 45\$

Série Brodway - Participante à La Voix

Lilas l'bon temps 23 mai 20h00 25\$

Musique Trad québécoise

Spectacles-bénéfice (Reçu pour crédit d'impôt) Billets en vente au 450-549-4533





JEUDI 26 SEPTEMBRE EN SOIRÉE L'ORGANISME CRÉATEUR D'AMITIÉS VOUS INVITE À SA JOURNÉE QUÉBÉCOISE DU PARRAINAGE CIVIQUE AVEC LE PORTE-PAROLE ET MUSICIEN MARCO CALLIARI!

Viens vivre l'ambiance d'une de nos plus populaires activités de groupe! Les membres filleuls, partenaires ainsi que les bénévoles (parrains et marraines) et les employés se réuniront au restaurant Mikes de Saint-Hyacinthe pour déquater un bon repas ET un bon spectacle de notre cher Marco! *Ouvert à tous!

Informe-toi au 450 774-8758, parraina@ecivique.or@



Lundi 23 septembre, 19 h 15 au 21 Place Mauriac, Saint-Liboire

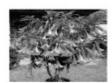


La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » (SHELTC) recevra le lundi 23 septembre 2024 Hélène Baril, horticultrice, autrice et chroniqueuse aguerrie. Elle s'est donnée pour mission de sensibiliser les gens à l'utilisation adéquate des végétaux dans leur environnement.

La culture des plantes d'intérieur n'aura plus de secrets pour vous. Hiverner vos plantes tropicales; apprenez sur l'art de la taille, l'entretien, l'arrosage, la fertilisation, l'achat, etc., des plantes d'intérieur. Tout vous sera dévoilé, c'est un rendez-vous.

Le sujet de cette conférence présentée à 19h15: Plantes d'intérieur





Date: 23 septembre 2024

Heure:19h15

Lieu: 21 Place Mauriac, Saint-Liboire (Salle communautaire) Coût: gratuit pour les membres et 7,00\$ pour les non-membres

Francine Laliberté, publiciste SHELTC





GROS REBUTS 2024 DERNIÈRE COLLECTE

Consultez votre calendrier!

Pensez à donner ou à vendre en ligne les objets encore en bon état... ... et ceux abîmés auront une chance d'être valorisés s'ils sont apportés aux écocentres!

Encombrants acceptés:

Tables, chaises, cuisinières, canapés, lits, bureaux, balançoires démontées, laveuses, sécheuses, toilettes, éviers, jouets et équipements sportifs volumineux, barbecues (sans la bonbonne), tapis attachés, etc.

Résidus refusés:

Résidus domestiques dangereux, pneus, pierres, résidus agricoles, matériaux de construction, pièces de véhicules, appareils de réfrigération, amas de petits rebuts, béton, boîtes de carton.

www.riam.quebec 450 774-2350



Les artistes s'invitent à Chouette à voir!

L'équipe de Chouette à voir! vous invite à la 5e édition de son événement « Les artistes s'invitent à Chouette à voir! » les 21 et 22 septembre 2024, de 10h00 à 16h30. Ces journées de festivités sur le thème des oiseaux de proie vous feront découvrir les artistes de la région avec une programmation riche en couleurs. Découvrez les oeuvres d'artistes locaux, participez à des activités familiales, explorez les sentiers et assistez à des spectacles d'oiseaux de proie en vol.

Pour soutenir l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP), une vente aux enchères virtuelle mettra en vedette des oeuvres à thématique d'oiseaux de proie. En y participant, vous contribuerez aux soins des oiseaux tout en ayant la chance de remporter une oeuvre authentique.

Le site reste ouvert avec ses activités régulières. Réservez vos billets en ligne : https://bit.ly/4cwtRsc.

Tarifs: 24\$ par adulte, 18\$ par enfant (5 à 12 ans), gratuit pour les moins de 5 ans, 60 \$ pour une famille (2 adultes, 2 enfants).

À propos

Chouette à voir! est un site d'interprétation de l'UQROP, dédié à la conservation des oiseaux de proie au Québec. Depuis plus de 35 ans, il émerveille les visiteurs et sensibilise le public à la protection de ces oiseaux majestueux. Situé au 875 rang Salvail Sud à St-Jude, le site est ouvert les week-ends du 7 septembre au 27 octobre 2024.

Pour plus de détails, visitez le site www.chouetteavoir.ca, contactez Philippe Camirand au (579) 489-6100 ou écrivez à <u>soutien@ugrop.gc.ca</u>. Suivez notre page Facebook.

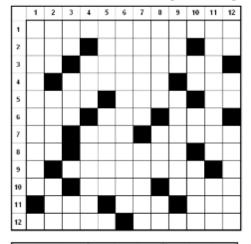


La page des jeux...



Gracieuseté de la Fédération québécoise des jeux récréatifs 15 disciplines de jeux pour des loisirs enlevants!

www.fqjr.qc.ca



5 9

9

4

HORIZONTALEMENT

- 1. Courent les venues comme Juste pour Rire
- 2. Se crie à la corrida Nos oreilles en ont Indique une addition
- 3. Petit ruisseau Optons
- 4. Tapis de paille de riz utilisé pour les arts martiaux -Article masc. plur.
- 5. Petit de l'âne Donnes des coups Lithium
- 6. Drôle de manie En mouvement (pl.) De bon
- 7. C'est-à-dire Fait d'hiver Évitas
- 8. Première place sur le podium Uses un relief jusqu'à disparition des saillies - Adj. Poss.
- 9. Qualifie nos fédérations
- Appris Passionné Pièces de monnaie
- Certain Enseignement assisté par ordinateur -Sans motif
- Noël et Pâques en sont Natte

VERTICALEMENT

- 1. Cours sur un sujet donné (pl.)
- Choisi Refuter Élimé
- 3. Pron. Pers. Imitation d'objets précieux Vieille
- 4. Cote établissant la force d'un joueur au Go et dans les arts martiaux - Pâtisserie légère ornée d'alvéoles 5. Hameau des Antilles - On le dit pour souhaiter
- bonne chance
- 6. Les gens du scrabble en possèdent un très grand Endommageas - Occupation illégale d'un logement
- 8. Ce dont on vient de parler Contraire de beaucoup -Son symbole est au
- 9. Signifie égal Arrêts ou ralentissements de la circulation
- 10. Sodium Conjonction Pièces de monnaie
- Nous allons tous voir le nôtre à la fin de la partie -Art. indéf. (pl.)
- Saint Lettre grecque Attrapée

7 Il s'agit de mettre en ordre les lettres données (...) afin de former deux nouveaux mots qui conviennent à la phrase 1 5 8 3 2 2 6 9 La fonte des

1

7

6

4

2 8

Sudoku moven

du scrabble, un scrabble n'est pas de ___ Sur un bateau, vaut mieux jouer une bonne ______ de dames que de rencontrer un _____

ANAPHRASES DES JEUX RÉCRÉATIFS

annonce la finale de la Ligue civile B de en herbe. (EEIGNS) Au billard, pas besoin de porter une . (BELOSU)

pour entrer ses 5. Après avoir joué aux sacs de ______, il n'était plus _____ . (ABELS)

 Au go, les jetons se nomment des et si on joue contre un pro il serait préférable de faire ses . (EEIPRRS)

7. Aux pichenottes on se sert du _____, mais on ne joue pas à ce jeu en _____. (CEHIN)

sont très utiles au Tarot, jeu de cartes plein de finesses qui ne convient pas aux esprits

, nous comptons parmi nos membres le jeu de Non, je ne vous joue pas un Les entre bridgeurs sont fréquents. À ce jeu il n'est pas tout d'avoir de bonnes



8 3

2

9

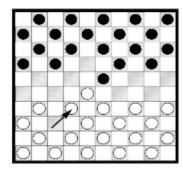
8 9 3

1

PETIT PROBLÈME SUR LE JEU DE DAMES INTERNATIONAL (100 CASES

Le jeu de dames international est pratiqué dans plus de 50 pays et par des millions de joueurs. Ses règles sont simples, mais sa profondeur insoupçonnée. On joue sur un damier de 100 cases, sur les cases foncées, avec 20 pions de chaque côté. On avance d'une case à la fois (sur une case libre) sur les diagonales et on ne peut reculer avec un pion. Lorsqu'on est en contact avec un pion adverse non protégé (case libre derrière), on peut prendre en passant par-dessus. Aux dames la prise est obligatoire de l'avant comme à reculons. La prise majoritaire implique aussi l'obligation de prendre du côté

où il y a le plus de pièces à prendre. La dame, qui s'obtient lorsqu'un de nos pions atteint la dernière rangée, peut se déplacer de plusieurs cases à la fois. Voici un premier problème à résoudre. Il s'agit du "Coup du Récollet", une combinaison qui peut se présenter dès le 2e mouvement de la partie. Dans le diagramme ci-contre, les Blancs ont joué 32-28, les Noirs ont attaqué avec (18-23), puis les Blancs ont répondu (37-32) livrant la combinaison (voir diagramme). Noirs jouent et gagnent 2 pions... À vous de jouer!



Solutions des jeux...



| Þ | 9 | 2 | ı | ε | 6 | 8 | 9 | 7 |
|--------|---|---|----|---|----|---|---|---|
| £ | ŀ | 8 | | L | 9 | 6 | 7 | 9 |
| E E | 6 | 9 | * | 8 | 9 | z | ı | ε |
| ŀ | L | + | 9 | 6 | £ | 9 | | 8 |
| 3 6 | 8 | ε | 9 | ı | Þ | 9 | 4 | 6 |
| | 9 | 9 | 8 | 5 | Ł | 7 | ε | ı |
| 8 9 | £ | 6 | L | 4 | 2 | ŀ | 9 | 9 |
| 9 | Þ | ı | \$ | 9 | 8 | L | 6 | z |
| 9 | 5 | L | 6 | S | Į. | ε | 8 | Þ |

| ECARTS/CARTES | 0 |
|--------------------------|------|
| TOUR/TROU | • |
| SUT80\STU08 | 1 |
| CHIEN/CHINE | |
| PIERRES/PRIÈRES | 1 |
| SABLE/BLASE | |
| BLOUSE/BOULES | |
| NEIGES/GĘNIES | 1 |
| PARTIE/PIRATE | |
| FÉRUS/REFUS | |
| abutase des Jenx tecteau | LIN. |

| įst | i 2 biou | suis |
|--------------|----------|------|
| វូព១ពន្ធនន្ទ | Noirs | səį |
| (97×61 |) L1×87 | ς |
| (17-22): | 34x23 | *t |
| (50x25): | 33x24 | .ε |
| :(67 | -62) | .2 |
| :səu | de dan | ոթբ |

| | 09 | | 6t | | 84 | | Lt. | | 91 |
|------|----|----|----|----|----|----|-----|----|----|
| St | | tt | | Et | | Zŧ | | 11 | |
| | 00 | | 68 | L | 8£ | | 25 | | 98 |
| 38 | | 34 | | 23 | L. | 25 | | 18 | |
| | 30 | L | 67 | | 87 | | 27 | | 97 |
| 52 | | 54 | | 53 | | 22 | | 17 | |
| | 07 | L | 61 | _ | 81 | | 41 | | 91 |
| \$1. | L | Þ١ | 1 | ٤1 | | 71 | | 11 | |
| | 01 | | 6 | | 8 | | L | | 5 |
| Ç | | 12 | | Ç | | 7. | | 1 | |



Au Centre Communautaire 885 rue Lanoie

YOGA Le lundi de 19h à 20h30 Le jeudi de 10h à 11h30

YOGA SUR CHAISE le lundi de 14h à 15h30

À compter du 16 sept 2024 120\$ pour 10 semaines Pour vous inscrire, contactez Suzanne Landry



suzlandry@gmail.com



(450) 714-1979



MISE EN FORME UPTON

Cardio | Mardi 18h30

Muscu | Jeudi 18h30

12\$/cours | 16 semaines 3 sept au 19 déc 2024

Centre communautaire 885 rue Lanoie, Upton



ptitesante@gmail.com



www.ptitesante.com



